

# LA TRIBUNE LYONNAISE

## Journal indépendant

### ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limités...	5 fr.	1 an.	8 fr.
France et Alsace.....	6 »	1 »	10 »
Union postale.....	7 »	1 »	12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFÉBURE, Directeur et Rédacteur en chef.  
33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant  
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4 <sup>e</sup> page.	La ligne.	1 fr. 40	Réclames.....	La ligne.	1 fr. 50
A la 1 <sup>re</sup> page.....	1	75	Chronique.....	1	75

Les Annonces sont reçues exclusivement par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32, rue Centrale, Lyon.

## LA CRISE ACTUELLE

Sous le poids des impôts qui l'écrasent, la France expie chèrement les fautes du passé et les crimes de l'empire. Elle ne demande que le calme et le repos qui lui permettent de se livrer en toute sécurité aux travaux de la paix, au développement de son commerce, au perfectionnement de son agriculture et de ses industries, au relèvement national; et c'est ce moment que les prétendants choisissent pour venir jeter le trouble dans les esprits et le désarroi dans les affaires!

Le manifeste du prince Napoléon a été le coup de foudre qui a réveillé nos gouvernants de leur trop confiante torpeur. On conspirait dans l'ombre et le silence; ils ne voyaient et n'entendaient rien! Ils ne voyaient et n'entendaient que les explosions dynamiques des anarchistes.

Le prince Napoléon nous a rendu là un fameux service. Il nous a prouvé que les prétendants au trône ne se considèrent jamais comme les égaux des autres citoyens et n'exploitent la liberté qui leur est laissée que pour escalader le pouvoir. Mais est-ce à dire que nous demandons des destitutions ou des proscriptions? Ce sont là des actes d'affolement et de terreur dont l'emploi nous déplaît.

Veillons. Cela suffit. Fermons les antres de la conspiration et brisons toutes les corporations inavouées où se recrutent les bravi du trône et de l'autel.

Mais ne chassons personne! La France n'a pas trop de tous ses enfants pour se refaire, pour refaire sa grandeur et sa prospérité.

S'il en est qui se refusent de collaborer à cette œuvre de régénération, d'apaisement et d'épanouissement, ils seront alors considérés comme des fils indignes, traités à leur mère qui est la patrie, et ils n'accuseront qu'eux-mêmes de l'exil auquel ils seront forcés de se condamner ou de l'expulsion qui les attend!

Traisons les princes en citoyens; mais s'ils se comportent en anarchistes, que les peines dont la loi frappe les anarchistes les atteignent à leur tour en pleine poitrine et les empêchent de se relever jamais.

Il importe que la République s'affirme et ne permette à personne de la discuter. Elle est dans le cas de légitime défense contre tous ceux qui l'attaquent, et elle doit avoir la force, comme la volonté, de se faire respecter.

Le jour où elle montrera cette salutaire énergie que nous attendons d'elle, tout rentrera dans l'ordre et dans la liberté; ses ennemis se tairont, se soumettront ou se démettront.

Nous retournerons à nos champs, à nos comptoirs, à nos ateliers; nous travaillerons, sans crainte incessante de bouleversements politiques où s'effondrent nos espérances, nos labeurs, nos économies.

N'avons-nous pas eu assez d'agitations stériles et de sanglantes transformations? Sachons nous contenter d'une sage démocratie, honnête, libérale, qui est le gouvernement de tous par tous et où les générations nouvelles trouveront sûrement un abri.

Que de merveilles la France accomplira le jour où, respectueuse de tous les droits, mais exigeant de tous l'accomplissement de leurs devoirs, la République nous assurera la stabilité, la sécurité, le progrès et le bien-être!

Ce jour-là, les princes de sang impérial ou royal seront impuissants. On n'en parlera plus. On ne connaîtra plus que les princes de la pensée, qui sèmeront la science; que les princes du travail, qui féconderont le sol ou les machines, et

que les princes du patriotisme, soldats toujours prêts à repousser l'invasion et à défendre la sainteté du foyer domestique!

Ces princes-là ne sont pas à craindre. La crise que nous traversons sera finie; et nous nous retrouverons tous unis, de cœur et d'esprit, dans un même cri de ralliement: « Vive la France! »

## A quand les affaires sérieuses ?

Il est bon d'avertir le gouvernement et la Chambre que, d'après tous les renseignements qui nous arrivent en dehors du milieu fiévreux de la capitale, en dehors du foyer toujours incandescent où s'allument les passions et où s'agitent les intrigues des partis, personne ne s'explique l'effarement ou l'incartade du prince Napoléon et l'effroi de complots chimériques semblent avoir jeté les gouvernants et les représentants du pays.

S'il y a des conspirateurs, qu'on les punisse. Le prince Napoléon est, en prison. Qu'on lui fasse son procès et que la justice prononce. Si d'autres ourdisent des complots on a pour les prévenir, les déjouer et les réprimer s'il le faut, la police, les tribunaux, la force publique. Qu'on s'en serve. C'est la mission de l'exécutif; c'est celle des préfets et des procureurs de la République. La Chambre a mieux à faire que de perdre, à ces luttes de partisans et de partis le temps qu'elle doit aux affaires sérieuses.

Elle se laisse passionner et entraîner par des sectaires à une politique de combat qui a déjà fait un mal immense et qui en fera bien plus encore, si le bon sens et le patriotisme ne forcent pas ceux qui l'ont inaugurée, et qui s'y obstinent, à l'abandonner.

En attendant, les plus considérables intérêts du pays sont lamentablement négligés. Voici plus d'un an et demi que la nouvelle législation est sortie du suffrage universel pleine de promesses de réformes et d'améliorations pratiques, et rien, absolument rien n'a été fait jusqu'à ce jour, pour tenir les engagements pris et répondre aux vœux de l'opinion.

On a cultué des ministères; on s'est disputé et combattu sur des rivalités de personnes et de coteries, sur des compétitions de pouvoir; aujourd'hui, on est en train d'élaborer des lois de proscription de nature à entretenir les haines et à provoquer peut-être les guerres civiles. Est-ce là ce que le pays attendait et avait le droit d'exiger de ses mandataires?

Non, il se rend mieux compte que ses représentants des vrais dangers de la situation et des maux auxquels il faudrait, sans délai, porter remède.

Le péril n'est pas dans les folles entreprises de quelques prétendants, qui n'ont pour eux, ni l'appui du sentiment public, ni la force matérielle: il est dans toute une série de fautes lourdes commises depuis cinq ans, qui ont nui au régime actuel dans l'esprit des populations: il est dans une série de faits graves qui ont atteint la puissance et la prospérité de la France.

La République traverse visiblement une période critique.

A l'intérieur, il se fait un mouvement d'indéfinissable réaction contre la politique de persécution religieuse et d'oppression des consciences, qui a été le seul programme des chefs les plus influents du parti républicain.

A l'extérieur, tout a, depuis quelque temps, tourné contre la diplomatie française. Et comment en serait-il autrement? Peut-on parler de la nécessité d'une attitude fière au dehors, peut-on aspirer à jouer un rôle prépondérant dans les conseils des puissances, lorsqu'on n'a pas d'armée à mettre au bout de ses revendications, lorsque, depuis plus d'un an, la commission chargée de la réforme militaire, n'ayant pu proposer un système pratique de réorganisation de nos forces nationales, laisse en suspens une question vitale, d'où dépendent la sécurité de notre pays et son influence dans le monde?

Mais c'est bien pire dans l'ordre économique et financier. On a inquiété tous les intérêts sans rien résoudre. On a alarmé tous les innombrables porteurs de titres de chemins de fer par la menace du rachat. On a alarmé les contribuables par des projets utopiques sur le remaniement des impôts. On n'a pas su adopter une doctrine libérale en matière de douanes, de façon à rendre possible un traité de commerce avec l'Angleterre, on a mis de côté les grands problèmes du travail et du paupérisme, ces causes éternelles des révolutions, et l'aissé se multiplier les grèves qui affaiblent les ouvriers et ruinent les patrons. On a entrepris une campagne insensée contre l'industrie et la finance en les accusant d'être une féodalité ennemie du gouvernement et du peuple, et l'on a paralysé et découragé l'initiative privée en appliquant la fausse et désastreuse doctrine de l'exécution des grands travaux par l'Etat. — *La Liberté.*

## UN PROCÈS-VERBAL DE SAISIE et l'Inspection des Viandes

Le public et MM. les membres du Conseil municipal ont pu suivre, à cette place même, il y a huit jours, l'épopée d'un bœuf qui

avait été saisi à l'abattoir de Perrache dans de singulières conditions. Il y a longtemps, disions-nous, que de tels abus se pratiquent, et nous rappelions que des pièces officielles existaient qui le prouvaient. Car, n'est-ce pas un abus de pouvoir que de saisir une marchandise saine, marchande et loyale, sous prétexte qu'elle présente certains caractères d'irritation locale? C'est confisquer purement et simplement le bien d'autrui, sans indemnité pour le propriétaire et au détriment de la consommation. On prive, en effet, la consommation d'une nourriture substantielle dont la présence sur le marché des denrées alimentaires de première nécessité eut contribué à adoucir un peu les prix, et on met le propriétaire, dépossédé de ses droits, dans l'impossibilité matérielle d'obtenir réparation.

Est-ce là un régime de liberté et d'équité digne de nos institutions démocratiques?

Où est la liberté, lorsque la contre-expertise est interdite et que toute défense est impossible?

Oui, on dirait qu'il y a des gens qui, sous prétexte de servir la République, font tout ce qu'ils peuvent pour la déconsidérer et la perdre.

Jamais autocratie n'a été plus despotique, — car elle échappe au contrôle, à la discussion, à la lumière.

Faut-il donc qu'en parlant de certaines gens, on se rappelle toujours ce vers de Chénier?

Il est puissant, les lois ont ignoré son crime!

Nous voulons des garanties sérieuses pour l'hygiène et la santé publique; nous voulons que les denrées et les viandes nuisibles ne puissent être, sous aucun prétexte, exposées en vente ou livrées à la consommation. On ne sera jamais trop sévère sur ce point. C'est ce que M. Lacarelle rappela, encore dans sa dernière lettre à M. le Maire de Lyon.

Mais la sévérité n'exclut pas la justice — et les garanties nécessaires sont compatibles avec le respect de la propriété. Ne proscrivez point ce qui est bon et prouvez que ce que vous condamnez est mauvais. Les véritables capacités ne demandent que le grand jour et la publicité — car elles sauront toujours mettre la vérité de leur côté, et par suite imposer silence à de jalouses rivalités et grandir en considération auprès de l'opinion.

La contre-expertise, voilà le salut, voilà le seul moyen de concilier tous les intérêts — généraux et particuliers.

L'interdire, c'est se condamner.

Nous serions heureux que la saisie d'un bœuf eût enfin amené ce résultat et fait la conciliation dans les esprits, entre le Service de l'Inspection et la corporation des marchands approvisionneurs.

Il y a trop longtemps que dure cette hostilité latente et inexplicable; nous en trouvons la preuve dans un procès-verbal du 5 mai 1880. Est-ce qu'on ne dirait pas que ce document est d'hier? Mais, hier, on n'aurait pas su trouver le moyen de le rédiger, tandis qu'aujourd'hui... il y avait encore, paraît-il, quelques vestiges de liberté.

Nous demandons qu'on nous rende les facilités d'autrefois et qu'on nous donne enfin toutes les sécurités contre l'arbitraire.

Voici donc le procès-verbal en question :

Nous soussignés,  
A. Tirant, vétérinaire à Lyon, rue de Jouffroy, 6;  
Mazuyet, charcutier à Lyon, rue Rabelais, président du syndicat de la charcuterie, et Gros, charcutier à Lyon, cours Morand, adjoint du même syndicat, avons été mandés par M. Lacarelle, aubergiste, commissaire en bestiaux, à Lyon-Vaise, pour procéder à l'expertise d'un porc à lui appartenant, saisi et prohibé de la vente par l'inspecteur de la boucherie, pour motif de viande malsaine et insalubre.

Nous nous sommes rendus ce jour'hui 5 mai, à 10 heures du matin, à l'abattoir de Vaise où les débris de l'animal étaient encore. Et là, en présence de M. Leclerc, inspecteur principal de la boucherie de Lyon, Coquet Léon, inspecteur en sous-ordre, et, après bien des pourparlers avec l'inspecteur principal, qui aurait bien désiré empêcher notre mission officieuse et même, s'il l'avait pu, nous interdire l'accès de l'abattoir, on a soumis à notre examen, pendues à la cheville, les deux parties principales du corps de l'animal qui avait été saisi dans l'établissement, travaillé et déposé selon l'usage.

Nous avons d'abord constaté la rougeur de la peau, répandue sur toute sa surface, rougeur qui ne constitue point un état maladif, mais un simple trouble physiologique, une stase sanguine dans l'épaisseur de l'organe cutané, et qui est uniquement le résultat d'une grande fatigue et d'un manque de soins pendant le voyage.

Sous la peau, les tissus sous-jacents présentent quelques injections vasculaires qui pénètrent dans la graisse, et enfin dans l'épaisseur du lard, on ne trouve plus que quelques filaments de vaisseaux sans importance. Ce fait, du reste, n'est pas rare; il est acquis à l'expérience des hommes spéciaux qui ont l'habitude des marchés de bestiaux et des abattoirs, et on en tient peu de compte.

Les parois internes de la poitrine n'offrent rien d'anormal sinon, un point d'adhérence sans importance entre les plèvres costales et pulmonaires d'environ 2 ou 3 centimètres d'étendue, résultat d'une côte fracturée et cicatrisée depuis plusieurs mois. Ce bon état des parois pectorales est un

signe du bon fonctionnement de la respiration et de la circulation; il exclut donc toute idée d'asphixie et de mauvaise hématoxie qui a pour conséquence de laisser des lésions très apparentes et faciles à saisir. Toutes les parties charnues sont fermes, d'un bon aspect, d'une parfaite coloration et de belle qualité. Les reins que nous avons trouvés en place offrent également tous les caractères de la santé.

Quant aux issues, y compris la tête, que nous avons réclamées avec insistance et qui nous étaient utiles, elles ont disparu et sans qu'on ait pu nous donner sur leur absence d'autres explications que celle-ci :

Nous ne savons pas ce qu'elles sont devenues.

Nos conclusions sont donc : Que les chairs du porc que nous avons expertisées sont saines et salubres; qu'elles sont propres pour l'alimentation publique et peuvent en toute sécurité être livrées à la consommation. D'où il résulte que l'inspecteur fonctionnaire qui a saisi et prohibé ces viandes du marché en les déclarant impropres et malsaines et en les sacrifiant de son autorité à l'équarissage sans attendre les résultats d'une expertise contradictoire en voie d'exécution, a porté un préjudice au propriétaire de la marchandise et encouru par son incurie personnelle, toutes responsabilités.

Fait à Lyon, ce 5 mai 1880.

Signé : A. TIRANT. — GROS. — MAZUYET, syndic.

(Enregistré à Lyon, le 10 mai 1880, n° 580, c° 4. Reçu trois francs soixante-quinze centimes.)

## ERREURS DE L'OCTROI

Les propriétaires de bestiaux doivent faire leur déclaration en passant aux barrières de l'octroi et retirer une quittance. Si cette quittance se perd, comme elle est exigée par l'entrée à l'abattoir, force est de prendre une seconde quittance et d'acquitter une seconde fois les droits.

Or, on connaît les prétentions de l'octroi de garder intégralement le double paiement qui lui a été versé; et cela, sous prétexte qu'aux yeux de l'Administration les quittances sont assimilées à des valeurs au porteur.

Nous savons ce qu'il faut penser de cette haute fantaisie financière, dont l'introduction dans les habitudes de l'octroi est d'ailleurs toute récente. Il est bon d'y revenir et d'en montrer non-seulement la mauvaise foi, comme nous l'avons déjà fait, mais le nonsens au point de vue de l'application.

Singuliers valeurs au porteur, que celles qui ne sont remboursables que chez ceux même qui les ont délivrées : c'est l'octroi qui reprend à l'abattoir les quittances que l'octroi a délivrées aux barrières!

Et puis, on sait que les quittances sont périmées au bout de huit jours. Si on veut les utiliser après ce laps de temps, il faut les représenter au bureau central, qui les revêt de son visa : c'est le visa qui leur rend une force nouvelle, valable pour le même délai.

Pourquoi alors n'avoir pas une liste d'oppositions? Ceux qui auraient égaré une première quittance en déclareraient le numéro et, si la personne qui la détient à tort s'en vient la faire viser, il serait facile, en parcourant la liste des oppositions, de reconnaître que ce numéro est frappé d'interdiction. Ce serait là une excellente mesure conservatoire, qui permettrait à l'Administration de recouvrer la prétendue valeur au porteur qui a été perdue, et d'en rembourser le montant au véritable propriétaire, [qui en a opéré deux fois le versement.

Avec une liste d'opposants, l'Administration, désormais à l'abri de toute surprise, pourra, au bout d'un certain laps de temps qu'elle déterminera elle-même, restituer la somme qu'elle détient en double. Tout le monde y gagnera. La ville n'y perdra rien.

Est-ce que la ville perdait quelque chose sous l'administration de M. Olibo, sous qui l'octroi accordait des duplicata de quittances et qui remboursait, au bout de 8 à 10 jours, la seconde somme qu'il avait perçue à titre provisoire? Aujourd'hui, pourquoi serait-ce à titre définitif?

Où va cet argent? Si on le verse dans les caisses municipales, où en est la comptabilité? où en est l'emploi? Où sont les écritures et les titres qui justifient les versements de fonds? La Ville peut-elle s'enrichir des dépouilles des contribuables?

Si cet argent devient le profit personnel de quelqu'un, c'est pis encore, et l'honnêteté se refuse à admettre cette hypothèse.

L'opinion demande à être renseignée. Lui refusera-t-on cette satisfaction? Il y va de la dignité de l'administration de l'octroi.

On nous objectera qu'avec le régime des duplicata, il pourrait arriver encore que la quittance perdue fut représentée, au bureau central et visée régulièrement. Mais alors, à qui la faute, si ce n'est à l'employé qui agit au hasard sans consulter la liste des numéros frappés d'interdiction? Il est responsable de son incurie — qui prive la ville d'un revenu légitime et qui laisse courir les voleurs. On n'a pas besoin de tels commis dans une administration.

C'est, en résumé, M. Obissier qui a introduit, dans les rapports de l'octroi avec les contribuables, la doctrine nouvelle dont on se plaint à juste titre, — et c'est lui qui a établi les premiers précédents sur lesquels on fait semblant de s'appuyer aujourd'hui. Ces précédents sont nuls : rien ne prévaut contre le droit, ni le temps, ni la force.

Du reste, rien, à cet égard, n'a été prévu dans le règlement élaboré par la municipalité lyonnaise. Où le règlement est muet, les fonctionnaires n'ont pas la parole : ils font exécuter la loi, ils ne la modifient point, ils ne peuvent ni la restreindre, ni l'étendre. Le duplicata était d'usage, il liait les parties : il faut revenir aux duplicata.

## Société lyonnaise d'imprimerie.

Nous appelons une dernière fois la sérieuse attention de nos lecteurs sur la Société lyonnaise d'imprimerie. Ils savent avec quelle prudence, avec circonspection nous recommandons les affaires nouvelles; mais celle-ci se présente avec de telles sécurités pour les capitaux, et des garanties si sérieuses d'intérêts, que nous hésitons pas à la recommander chaudement à nos amis. Déjà de larges souscriptions nous sont arrivées de la part de MM. Poulard, Vachod, Lacarelle, Guillaume, Assereto, Thévenin, Lefebure et tant d'autres : nous ne parlons pas des personnes qui prennent une ou deux actions et qui abandonnent tous les jours. Bientôt nous ne saurons plus abonder aux demandes qui nous sont adressées; et nous ne pourrions que regretter profondément pour les retardataires. Ils se seront volontairement privés d'un revenu assuré 20 à 25 francs par an.

Il y a plus : les souscripteurs auront le droit, en s'adressant à la Société lyonnaise d'imprimerie, pour leurs travaux, lettres, prix-courants, catalogues, journaux, brochures, dessins, plans, etc., d'obtenir, sur la note qui leur sera présentée, un rabais de 20 pour cent sans préjudice de leur quote-part d'intérêts qui leur sera servie comme aux autres actionnaires. Pour jouir de cette dernière faveur qui est capitale, il suffit d'être propriétaire de dix actions de 100 fr.; dont un quart seulement est versé en souscrivant le reste ne sera appelé qu'au fur et à mesure des besoins de la Société nouvelle sur les propositions du Conseil d'Administration.

Du reste, nous nous tenons à la disposition de nos lecteurs pour les autres renseignements qu'ils auraient à nous demander sur la Société lyonnaise d'imprimerie. Il leur suffira de s'adresser par lettre au Directeur de la Tribune.

A. L.

## LES EAUX DES CÉVENNES A LYON.

4<sup>me</sup> ARTICLE. (Voir les nos 71-72-73).

Le lecteur a vu que les eaux des Cévennes (notre projet), de la Coise (projet Giraud) et du Lignon (projet Boulanger), étaient égales en qualité et tenaient sous ce rapport la tête de tous les projets. En pureté elles égalent les célèbres eaux des lacs écossais, que les Anglais vont chercher, cotée que cotée, pour leurs villes industrielles (Manchester, Glasgow, Bolton, Liverpool, etc.).

La Loire (projet Raclot), vient ensuite, mais ayant reçu au point de prise les égouts de diverses villes, Monistrol, Yssingeaux, Le Puy, Firmin, La Ricamarie, Le Chambon, elle est moins pure, et tout en étant douce, elle n'est plus granitique, c'est-à-dire de l'eau prise en montagne aux pieds des hauts plateaux, et avant la desserte de toute ville importante.

L'école anglaise, depuis le siècle dernier, admet comme prototype des *Eaux industrielles*, les eaux granitiques, prises en montagne. Depuis, les Américains, les Autrichiens, Allemands, Belges, etc., ont emboîté le pas, et ne prennent des eaux calcaires que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement.

C'est qu'en effet, le type de l'*Eau industrielle*, je souligne le mot avec intention, est celui qui convient à tous les emplois, usages domestiques et potabilité. Tandis qu'une eau potable, peut ne pas convenir aux usages domestiques et industriels.

Les célèbres hydrologues anglais (Thomson, Roscoe, Frankland, Grace-Calwert, Ward), ont admis comme type les eaux, très douces, claires, limpides, fraîches, aérées et privées de microbes et en France, le non moins célèbre hydrocien Belgrand pour les eaux de Paris a conseillé les eaux les plus pures. Il a admis que l'eau pouvait être calcaire, mais qu'à la limite de 18-6 elle cessait d'être potable.

C'est le cas des eaux du département de l'Ain (sources de Saint-Maurice-de-Rémens, projet Michaud; Gland, projet Guiguet), qui titrant plus de 20° sont incrustantes, et ne valent rien pour la cuisson des légumes, la panification, la préparation du thé, du café, de la bière, le lavage du linge, les soins de propreté, et pour l'industrie en générale.

UN HOMME DE BIEN

On obje que Belgrand a pris pour Paris les eaux de la Dhuys et de la Vanne qui tiennent 24°...

C'est là ce qui fait que pour Lyon, il ne faut compter ni sur la Coise, ni sur le Lignon ou la Loire. Saint-Etienne et toutes les villes du littoral jusqu'à Nantes...

L'Yseron et le Garon situés aux portes de Lyon étant trop petits pour l'alimenter, il ne nous reste plus qu'à aller directement aux premiers grands torrents des Cévennes.

L'intérêt général est en même temps celui de la Compagnie, ai-je dit précédemment. En effet, que veut celle-ci, des abonnements ?

Cinq projets sont donc écartés : Coise, Lignon, Loire, sources de la vallée de l'Ain et Gland. Plus loin, je démontrerai que les autres le sont fatalement.

De la Cance, j'exclus son affluent, la Deume, grossie du Ternay, réservée pour les besoins d'Annonay.

Quant à ces torrents aux eaux pures descendant de la chaîne des Boutières, du Mezenc et du Gerbier des Jons, on peut les prendre en paix, car ils n'ont pas de rivières.

On me dit et redit : « Il n'y a pas d'eau dans ces pays. » A cela je réponds simplement : « Qui a émis cette assertion ?

Cette main qui savait si bien répandre sa grande fortune s'est glacée. L'ami intime, M. Pinche, est encore chargé de compléter l'œuvre avec 200,000 fr. légués à cet effet.

Je n'ai jamais pu faire une excursion dans la chaîne des Boutières au Mezenc, sur les bords de l'Eyneux sans recevoir une trombe.

En bien ! ce sont ces torrents qu'il faut museler et de la grande joie de leurs quelques rivières et des voisins du Rhône en aval de leurs embouchures.

Marius MOYRET.

(A suivre).

Au mois de novembre dernier, un homme d'bien s'éteignait dans le département des Basses-Pyrénées. Arbobriculteur très distingué, penseur profond, doué d'une philanthropie prodigieuse...

Né en 1816, M. Tourassat fit de bonnes études, voyagea beaucoup en Italie, et vécut seul avec sa mère jusqu'en 1868. A cette époque, par la mort de celle-ci, il se trouva en possession d'une fortune s'élevant à environ 2 millions.

Il vint se fixer en 1870 à Pau, sous ce beau ciel des Pyrénées, si bien fait pour les grandes âmes de la France qu'il aimait tant, il suivait avec une ardente sollicitude les efforts que faisait cette grande vaincue pour se relever des malheurs de l'année terrible.

Ce fut alors que commencèrent ses libéralités sans nombre pour le département des Basses-Pyrénées. Dès le début, il y consacra 20,000 francs à la création de sociétés de secours mutuels, donnait 8,000 fr. de primes aux nouveaux déposants des caisses d'épargne, créait 600 caisses d'épargne scolaires auxquelles il offrait 60,000 fr., et donnait pour plus de 20,000 fr. de livrets de caisse de retraites aux enfants des écoles.

De 1879 à 1882, il fit don aux bibliothèques scolaires de 15,000 volumes reliés, consacra 43,000 fr. à la création de 36 bibliothèques cantonales, et offrait en même temps pour le même objet 20,000 fr. de subvention à divers départements.

Comme on le voit, il élargissait le cercle de ses libéralités : ce qui le préoccupait surtout, c'était l'instruction populaire, il savait surtout que fragiles les institutions qui reposent sur la souveraineté du peuple, lorsque celui-ci n'est pas instruit.

Il s'était donc imposé la rude tâche de l'instruire par la fondation des bibliothèques ; et c'est toujours dans ce but qu'il fit servir, il y a quelques années, le journal hebdomadaire la Gazette du Village aux 40,000 instituteurs de France.

« Démontrons qu'il importe de s'instruire, disait-il, et que pour cela il faut lire, et comment voulez-vous que parmi les riches de chaque canton, il ne s'en trouve pas un seul, pour établir à ses frais une bibliothèque populaire. » Raisonnablement admirable de naïveté, et qui montre combien il y avait de foi dans ce grand cœur ; mais aussi combien il y avait d'illusion.

M. Tourassat, portait surtout ses préoccupations sur le bon fonctionnement de la caisse des retraites pour la vieillesse. Au mois de janvier 1882, il écrivait de concert avec son excellent ami, M. Piche, à la Chambre des députés pour soumettre à nos élus, un amendement tendant à faire voter à sa naissance d'un livret de 5 fr., chaque enfant français. Une somme annuelle de 5 millions en suffi pour cela, et, selon lui, les bons résultats de cette amélioration eussent été immenses ; car, disait-il : « mieux vaut donner à l'enfant un livret de caisse des retraites, qu'il grossira par ses épargnes que d'être obligé de le secourir quand il sera devenu vieux. »

« Ce qui l'étonnait surtout, c'était le peu de propagande que l'on faisait pour développer cette bienfaisante institution, et les mille et une formalités qu'il fallait faire pour obtenir un livret de l'administration ; de cette administration que l'Europe nous envie et qu'elle fera bien de nous envier encore longtemps. »

« Laissons le parler : il faut pour opérer les versements, que l'ouvrier se procure un extrait de naissance établi dans certaines conditions spéciales, qu'il remplisse une déclaration de versement fort compliquée. Il doit se présenter successivement à quatre guichets, attendre à chacun d'eux un certain temps, et quand il croit tout fini on l'avertit que son versement n'est pas valable que s'il passe à la préfecture ou à la sous-préfecture faire viser son récépissé dans les vingt-quatre heures. Il y court, et il doit s'estimer heureux si l'employé chargé du visa n'est pas sorti. »

Tout cela pour opérer un simple versement de 5 fr. ....

Cette main qui savait si bien répandre sa grande fortune s'est glacée. L'ami intime, M. Pinche, est encore chargé de compléter l'œuvre avec 200,000 fr. légués à cet effet ; mais ce bloc de marbre que ce nouvel « intendat de la Providence » prenait tant de peine à tailler, attendra longtemps encore des artisans aussi dévoués que M. Tourassat. L'œuvre est achevée, le sculpteur a vu tomber le couvercle de ses mains, cette instruction qu'il voulait développer parmi les masses se fera lentement à mesure, hélas ! que de nouvelles générations viendront remplacer celles qui tombent. Ce qui frappe surtout en cet homme, c'est moins l'importance déjà libérale que le sentiment qu'il avait de faire servir cette libéralité à l'indépendance de celui à qui elle profitait. Il ne se préoccupait pas de cette reconnaissance servile : bonne pour des cours moins bien trempés que le sien : Non, il faisait le bien pour l'amour du bien, et combien d'autres, malgré une richesse plus grande, arriveront à cette heure fatale du trépas, sans emporter avec eux cette consolation suprême : le sentiment d'avoir contribué au relèvement de son pays, celui d'avoir soulagé une infinité de misères et d'avoir jeté les bases d'institutions fécondes, en un mot, la satisfaction d'avoir « passé sur la terre en faisant le bien. »

J.-P. BRUF.

UNE BANDE DE MALFAITEURS

Au moment où l'on s'occupe activement de purger le sol de la mère-patrie des récidivistes qui y accumulent leurs méfaits, nous devons signaler à la vindicte publique une classe de gens non moins dangereux que ces habitués de la police correctionnelle et de la cour d'assises.

Nous voulons parler des avocats rayés du tableau, des avoués, des notaires, des huissiers que leur inconduite a contraints à abandonner leurs fonctions ou à qui leur indignité a valu d'être chassés de leur corporation.

On ne saurait croire combien sont nombreux ces anciens officiers ministériels dans les grandes villes ; ils les prennent d'assaut comme pour en faire le pillage.

Il est bien facile de reconnaître ces défenseurs marrons, qui tranchent les questions de droit dans les brasseries et que l'on nomme familièrement « avocats de cabarets. »

Leur tenue est assez correcte ; ils portent généralement une redingote, un peu râpée il est vrai, mais qui à distance et avec le chapeau

haut de forme leur donne l'apparence d'hommes sérieux ; leur démarche est fière, même prétentieuse, ils visent à paraître graves. A première vue, on peut s'y tromper et les prendre pour de braves gens.

Il faut en rabattre. Sous un prétexte quelconque qu'ils sont habiles à faire naître, ils font connaissance avec vous et cherchent à capter votre confiance en vous racontant qu'ils ont été dans les affaires comme avocats, avoués, notaires ou huissiers. Ils se gardent bien, par exemple, de vous dire le véritable motif qui leur a fait quitter la profession dont ils se recommandent, et trouvent au contraire mille manières d'en donner une explication entièrement à leur avantage et de nature à flatter les sentiments que votre conversation leur révèle ; du reste ils sont sur le point d'occuper une belle position, ils attendent une grosse situation dans une grande compagnie, ils sont à la veille de recevoir un siège de juge dans un Tribunal ou leur nomination a été juste administrateur.

Puis, insinuant que, si vous avez quelque affaire embarrassante, ils sont hommes à vous donner de bons conseils, et ils ajoutent que pour occuper leurs loisirs, ils se chargeraient même très volontiers de vous tirer cette épingle du pied. Si vous avez quelque recouvrement litigieux à faire, ils se font forts de vous obtenir de votre débiteur plus que vous n'auriez pu espérer et sans perdre de temps.

Beaucoup de personnes, ignorant des choses dont ils parlent avec tant de compétence apparente, ont la faiblesse de tomber dans le piège, qu'ils savent si habilement préparer.

Lorsque l'un de ses personnages est ainsi arrivé à ses fins et s'est fait charger par son nouvel ami du recouvrement d'une créance qui lui inspirait quelques craintes, il n'oublie pas de se faire remettre une provision destinée à couvrir les frais ; quand il est en présence d'un gogo, il va jusqu'à lui emprunter de l'argent.

Notre homme se met alors en campagne et emploie toutes les ruses possibles pour lui faire payer le débiteur ; au besoin il transige avec lui et abandonne les pièces.

Seulement quand il a réussi par un moyen ou un autre à épuiser quelque argent, il y a une chose qu'il oublie toujours de faire, c'est de rendre compte à son client de la mission qui lui a été confiée.

C'est encore sous ce rapport que tous ces agents véreux se ressemblent le plus. On peut les traquer quand ils ont de l'argent dans leurs poches ; ce sera peine perdue. On les rencontre partout, on ne peut les trouver nulle part.

La plupart n'ont pas de domicile ou en changent tous les jours ; ils se font adresser leurs correspondances dans des cabarets borgnes (voire chez des boulangers peu délicats lesquels se chargent en même temps de recevoir les clients qu'ils ont dupés).

Si parfois il vous arrive de saisir votre polisson au collet, il vous racontera mensonges sur mensonges, vous opposera divers prétextes de non recevoir ; il a des tours pleins son sac. A une femme mariée, il expliquera qu'elle est incapable et l'enverra chercher son mari ; à un autre, il dira qu'il manque une pièce et le priera de se la procurer ; quand il ne pourra faire autrement, il se déclarera prêt à payer à son domicile et donnera une fausse adresse. Il serait trop long d'énumérer toutes ses ruses.

Nous signalerons à nos lecteurs un tour d'es-croquerie que par manque pas de commettre les drôles qui nous occupent.

En cessant leurs fonctions, ils auront soin de garder soit du papier à lettre avec en-tête soit un timbre sec indiquant leur qualité d'officier ministériel. Ils s'en servent ensuite pour faire chez les commerçants, trompés par cette fausse qualité, les commandes les plus variées, ici un piano, là des livres, ailleurs de la bijouterie. Ils se gardent bien de payer, et de suite ils reviendront au comptant et à vil prix tous ces objets ou en les engageant au Mont-de-Piété.

Et dire que les choses se passent ainsi à sans que personne songe à y mettre ordre, le parquet fait montre d'une indulgence regrettable et que rien ne justifie ; la police reste inactive. Il faudrait pourtant de quelques instructions et d'un peu de surveillance pour les prendre la main dans le sac, et, lorsqu'ils sont pris un peu de rigueur serait bien de circonstance.

Ils ont l'audace, drapés dans leur redingote noire, de se réunir dans les plus grands cafés de la ville ; ils se connaissent tous et donnent raison au vieux proverbe « qui se ressemble s'assemble. »

Là, leurs victimes n'osent pas aller les chercher et, autour des bocks qu'ils étalent, ils se concertent à leur aise pour plumer les gens trop confiants.

Si l'un d'entre eux est sous le coup d'une plainte, il trouvera à la charge de revanche, un compère qui lui intercédera pour lui et s'emploiera à arranger l'affaire. En résumé, ils forment une véritable bande de malfaiteurs parfaitement organisée.

Allons, Messieurs du Parquet et de la police, un bon coup de filet dans ce monde interlope ! Ces gens-là ne méritent aucune pitié ; faites leur d'abord connaître la géographie des maisons centrales avant de les envoyer étudier celle des pays lointains avec les récidivistes dont ils seront les dignes compagnons.

Vous aurez ainsi rendu un grand service à la société.

Ernest VIVANT.

NOTES ET INFORMATIONS

Syndics. — Les corporations de la Louche et de la charcuterie lyonnaise, ont dernièrement nommé leurs syndics dans chacun des six arrondissements. Ont été élus :

MM. Guillard (1. A.), rue Imbert-Colomès, 14, Bonnard (2. A.), rue Grenette, 36. Billard (3. A.), rue de Marseille, 10. Vicard (4. A.), b. Croix-Rousse, 143-145. Rondelot (5. A.), Chapeau-Rouge, 5. Poulet (6. A.), rue Cuvier, 160.

Dans la boucherie : MM. Perron (1. A.), 31, rue Saint-Marcel. Ferrière (2. A.), 13, rue de la Charité. Machill (3. A.), 62, rue Mazerol. Vanholl (4. A.), 22, rue Austenlitz. Bardoulet (5. A.), 39, rue de la Pyramide. Marouel, Cl (6. A.), rue de Sully.

A qui la faute? — On lit dans le Progrès, que les époux Blanc et la dame veuve Magnin passaient par le chemin de ronde du fort Colombier, montés sur une voiture chargée de charbon. Cette voiture à travers les fondrières qui sillonnent cette voie de communications, se trouva tout à coup devant un bœufier plus profond et l'une des roues s'y empêtra et le véhicule versa de côté.

Les personnes qui étaient montées dessus furent précipitées sur le sol et une des roues de la voiture passa sur le corps de la veuve Magnin, qui a eu la jambe droite fracturée en plusieurs endroits et le pied gauche complètement broyé.

Quant au sieur Blanc, il a eu la jambe droite prise si fortement entre la roue et le sol, qu'elle se fractura un peu au-dessus des chevilles. Aux cris : « Au secours », poussés par les victimes de cet accident, des passants et des voisins accoururent et s'empressèrent de transporter les victimes à leur domicile, rue de la Madeleine, 59, où le docteur Crestin, mandé en toute hâte, leur prodigua les soins les plus dévoués.

A qui, nous demande-t-on, fera-t-on reposer la responsabilité des accidents qui résultent de la négligence de l'entretien de cette voie de communication livrée au public et indépendante de toute surveillance de la voirie ?

Ne serait-il pas temps que la ville rentrât en possession de tout le terrain qui fait partie de l'enceinte urbaine et qu'il est nécessaire de traverser à chaque instant ? Plus soucieux des intérêts des habitants que le génie militaire, la municipalité ferait des efforts pour éviter de pareils accidents.

Est-ce vrai ? — Est-il vrai que le lieutenant Brisset du 105<sup>e</sup>, faisant fonction de commissaire du gouvernement au conseil de guerre du quatorzième corps et requérant contre le nommé Amblard (Dominique) — qui est né parait-il, à Lyon — ait ajouté : « Les Lyonnais ne sont pas en général d'excellents soldats » ? Nous en voulons douter encore. Ce serait là une affirmation hasardeuse contre laquelle protesteront tous ceux qui ont eu l'honneur de commander nos compatriotes devant l'ennemi ; le combat héroïque de Nuits, les sièges de Paris, de Belfort et de Neuf-Brissach attesteront longtemps encore la valeur et la discipline de ces soldats improvisés auxquels nos ennemis même ont rendu hommage.

Les facteurs des Postes. — Nos facteurs, dont nous avons signalé la situation intéressante, vont enfin avoir un commencement de satisfaction. La mise à exécution de la loi de finances pour l'exercice 1883 va apporter de nouvelles améliorations dans leur situation.

En ce qui concerne les facteurs de ville des départements, un crédit de 248,900 fr. permet d'élever, à partir de 1883, leur traitement de début de 910 à 1000 fr., et de porter le traitement maximum des facteurs chefs de 1,200 à 1,500 fr., et celui des facteurs chefs de 1,500 à 1,800 fr. ; ils auront droit également à un avancement tous les deux ans au lieu de trois.

Enfin, indépendamment de l'indemnité annuelle de 30 fr., un uniforme complet leur sera distribué, et ils seront compris dans la répartition de la capote-manteau, dans la proportion indiquée plus haut pour les facteurs locaux et ruraux.

Hôteliers, cafetiers, limonadiers et restaurateurs. — La chambre syndicale des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, limonadiers de la ville de Lyon et de la banlieue, convoque ses membres en assemblée générale, qui aura lieu le 27 courant, à deux heures du soir, au palais du Commerce, salle des Réunions industrielles. — Entrée place de la Bourse.

Ordre du jour. — Rapport sur l'exercice écoulé. — Situation de la caisse. — Renouvellement partiel du bureau. — Propositions diverses.

Bal des étudiants. — C'est le lundi 5 février à 11 1/2 du soir, que s'ouvre au Théâtre-Bellecour le magnifique bal, donné chaque année par les étudiants des facultés de l'Etat en faveur des pauvres de la ville de Lyon. La fête sera splendide. L'orchestre, sous la direction de M. Métra, se composera de plus de cent exécutants ; et il y aura kermess par nos gracieuses actrices des théâtres municipaux. Que d'attraits, que de sensations, que de plaisirs — et en même temps quelle douce satisfaction que de contribuer à une œuvre aussi humanitaire ! Faire le bien et s'amuser n'est-ce pas là l'idéal de la vie et l'aspiration de toutes les jeunes gens du cœur ? Honneur à Métra, gloire à nos artistes et merci à nos étudiants.

Régime nouveau des chemins de fer. — Nous venons de recevoir les premiers numéros d'une excellente revue bi-mensuelle, qui se publie à Paris, 10, quai de Bally et qui s'occupe ex-professo de questions relatives aux chemins de fer.

Nous en ferons pour nos lecteurs un compte-rendu qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.

Persil pour l'hiver. — Parmi les choses usuelles nécessaires, sinon indispensables à l'art culinaire, il faut placer le persil. Mais il faut tout prévoir, et ce n'est pas au moment où l'on a besoin qu'il faut y penser. Pour le persil dont nous parlons, c'est l'été qu'il convient de songer à l'hiver.

Voici un moyen bien simple et à la portée de tout le monde : semer en juin-juillet en pots, dans une bonne terre de jardin, de la graine de persil, placer les pots à l'air et à la lumière, et les enterrer, afin qu'ils ne sèchent pas trop, les arroser au besoin, puis pour l'hiver, les rentrer à l'abri de la gelée.

Les personnes qui disposent d'une serre ou de châssis peuvent en mettre quelques pots dedans : celles qui n'en ont pas peuvent les placer dans un cellier, un sous-sol, une cave et même dans la cuisine ; au fur et à mesure du besoin, on coupe les feuilles.

Si l'on possède une serre, on peut y laisser les pots et en apporter un ou deux à la cuisine pour l'usage journalier, et on les remet en serre quand les plantes sont dépouillées de leurs feuilles.

Ce procédé, aussi simple qu'économique, n'empêche pas d'employer ceux beaucoup plus productifs et bien connus, mais qui exigent des châssis ou des emplacements spéciaux dont tout le monde ne peut disposer.

Ce que nous disons du persil est applicable à l'oseille, dont on a aussi fréquemment besoin pendant l'hiver. — (Bulletin de la Société d'horticult. de l'arrondissement d'Epervan.)

Un calendrier indispensable. — La Librairie des Halles et Marchés, rue de Sartine, 4, à Paris, vient de publier un nouveau CALENDRIER A EFFEUILLER pour 1883. Ce Calendrier qui porte pour titre : Ephémérides commerciales, agricoles et financières, donne pour chaque jour d-s trois dernières années, outre les renseignements ordinaires, la comparaison des cours des marchandises et des rentes, du taux de l'escompte et de l'état du ciel. Chaque mois est précédé d'un résumé des travaux

agricoles et d'un tableau donnant les cours moyens mensuels et les stoks. Cette publication est indispensable aux négociants, agriculteurs, industriels, courtiers, banquiers, agents de change, etc.

Le prix, fixé à 5 fr. en librairie, est réduit à 3 fr. 50 rendu franco pour les abonnés de la Tribune Lyonnaise contre la bande imprimée du journal.

Adresser les demandes, en joignant le montant en mandat-poste ou valeur sur Paris, au directeur de la Librairie des Halles et Marchés, rue de Sartine, 4, Paris.

Les modes élégantes et vraies. — Ce ne sont pas les journaux de mode qui manquent ; mais lesquels doivent avoir leurs entrées dans la famille, tant au point de vue du bon goût et de l'élégance, qu'au point de vue d'une rédaction morale, inspirant l'ordre et l'économie ? Non, nous ne craignons pas de le dire à nos chères lectrices et à nos lecteurs sérieux, aux pères et aux mères de famille, comme à leurs jeunes demoiselles, c'est la Mode de Paris, édition hebdomadaire avec planches et patrons, ou c'est la Mode Universelle, édition bi-mensuelle.

Nous n'hésitons pas à recommander de préférence à toutes les autres publications la Mode de Paris, avec planches coloriées et les patrons découpés car c'est là ce qu'il y a de plus complet, de plus coquet, de plus vrai, de plus attrayant, de plus féminin... et de plus charmant à offrir pour les maris, les frères ou les amis.

Ces journaux, EXCLUSIVEMENT FRANÇAIS, sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire éclater leur élégance supérieure sur les banales et lourdes reproductions allemandes de nos modes qui s'étaient dans certaines feuilles.

Nous engageons nos lectrices, pour s'en convaincre, à demander un numéro spécimen, qui leur sera envoyé gratuitement par l'Administration, 25, rue de Lille, Paris.

Demands en séparations de biens. — Madame Maria-Françoise Bruyas épouse du sieur Pierre Ricard, teneur de livres, demeurant rue de Tion, 14, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M. Fraouin, huissier, du 19 janvier 1883 ; avoué M. Prelle.

Madame Adèle Jourdan, épouse du sieur Louis Eugène Delautre, ancien fabricant de corsets, demeurant à Lyon, rue des Capucins, 34, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M. Landellier, huissier, du 23 janvier 1883 ; avoué M. Fauconnet.

Mme Marie-Louise Ganache, épouse du sieur Vital Célestin-Roulier, ancien débitant, avec lequel elle demeure rue d'Enghin, 31, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M. Capitain, huissier, du 22 janvier 1883 ; avoué M. Ruby.

Mme Marie Catherine Flachet, épouse, demeurant à Lyon, rue Gigot, 5, épouse du sieur Jean-Claude-René-Elle Barbe, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploit de M. Guillot, huissier, du 23 janvier 1883 ; avoué M. Guillermain.

M. Mouvernay, avoué, à Lyon, rue Dubois, 19, invite les créanciers du sieur Etienne Revoïn, de son vivant fabricant d'objets d'art en bronze pour églises, demeurant à Lyon, rue Sala, 12, à produire leurs titres de créances entre ses mains dans la quinzaine.

M. Angès, avoué à Lyon, rue de la République, 28, invite les créanciers du sieur François-Auguste Marin, décédé à Lyon, cité Montchat, à produire leurs titres de créances entre ses mains dans la quinzaine.

M. Prelle, avoué à Lyon, rue de la République, 32, invite les créanciers du sieur Claude Trouilloux père, décédé à Lyon, place de l'Ancienne-Douane, 3, à produire leurs titres de créances entre ses mains dans les dix jours (dernier avis).

M. Trillat, avoué, à Lyon, place du Change, 2, invite les créanciers du sieur Lagier employé de banque, cour d'Herbouville, 63, à produire leurs titres de créances entre ses mains dans la quinzaine.

M. Fauconnet, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63, invite les créanciers du sieur Motot, qui tenait un café-brasserie, cours de Broches, 9, à produire leurs titres de créance entre ses mains, dans la quinzaine.

Audience des référés du 12 janvier 1883. M. Fore, avoué à Lyon, rue Tupin, 34, a été nommé séquestre du sieur Brugidou, employé chez M. Boisson, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46.

M. Chaîne, avoué à Lyon, rue Centrale, 25, a été nommé séquestre de demoiselle Vittoz, commerçante, avenue de Saxe, 64.

Audience du 16 janvier 1883. M. Pidard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91, a été nommé administrateur provisoire séquestre de la succession de demoiselle Claudine Ricard, décédée à Lyon, rue Cuvier, 166.

M. Sestier, avoué à Lyon, rue Longue, 20, a été nommé séquestre du sieur Barrat, employé des contributions indirectes, demeurant à Lyon.

M. Sestier, avoué à Lyon, a été nommé séquestre du sieur Charles Garcia, demeurant à Lyon, côte des Carmélites, 30.

M. Chaîne, avoué à Lyon, a été nommé séquestre du sieur Claude Pin, cultivateur, demeurant aux Chères (Hhône).

Ouvertures de faillites. — Ouverture de la faillite du sieur Servonin, négociant, demeurant à Lyon, rue de la Platière, 1 ; Jugement du 16 janvier 1883 ; juge-commissaire : M. Roussel ; syndic, M. Jules Rolland, rue de la Bourse, 53.

Ouverture de la faillite du sieur A. Simon, horloger, rue des Remparts-d'Ainay, 1. Jugement du 18 janvier 1883. Juge-commissaire : M. Perret ; syndic : M. Jules Fournier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

Ouverture de la faillite du sieur Jean-François Siauve, teinturier à Lyon, rue des Prêtres, 22. Jugement du 22 janvier 1883 ; juge-commissaire : M. Paule ; syndic : M. Félix Regaud, rue de la République, 49.

Ouverture de la faillite du sieur Emmanuel négociant, rue Duguesclin, 222, à Lyon. Jugement du 22 janvier 1883 ; juge-commissaire : M. Barbier ; syndic : M. Henri Fays, rue Sainte-Catherine, 13.

Ouverture de la faillite du sieur Pommier, entrepreneur, demeurant à Lyon, rue Gorge-de-Loup. Jugement du 23 janvier 1883 ; juge-commissaire, M. Perret ; syndic, M. Louis Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

Ouverture de la faillite du sieur Auguste Mignot, restaurateur, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 12. Jugement du 23 janvier 1883 ; juge-commissaire, M. Roussel ; syndic, M. Jules Fournier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

Vente de fonds de commerce. — M. Gambu, à Villiers-Morgan (Rhône), a acquis de M. Mollard, un fonds d'épicerie, grande rue de la Croix-Rousse, 78.

Mme veuve Lachaux a acquis de M. Bouchard, un fonds d'épicerie, rue du Bouff, 28.

M. Moutot, rue de Bourgogne, 14, a acquis l'épicerie de M. Badier, sis au même lieu.

Mme veuve Guglielmi a acquis de M. Trillat, son droit de gérance ainsi que les accessoires d'un débit de tabac exploité à Lyon, quai St-Vincent, 61; réclame: à M. Tardieu, quai de l'Hôpital, 6.

M. Joseph Guillot a acquis de Mme veuve Dreyon, le fonds d'épicerie comestibles, exploité rue Ferrandière, 42; réclame: à M. Tardieu, quai de l'Hôpital, 6.

M. Jean-François Hautin fils, demeurant à Ecully, rue de la Pyramide, 126, a acquis de M. Jean-François Hautin, son père, demeurant à Lyon, rue Neyret, 14, un fonds de commissionnaire en bestiaux.

M. Jean-François Canque, maçon, demeurant à Noire (Rhône), a acquis de Mme Marie Touilleux, veuve de M. Jean-Pierre Jaillat, le fonds de marchand de charbons qu'elle exploitait à Lyon, rue de l'ours, 7.

Réclamer à M. Vacher, notaire à Lyon, quai de Bondy, 17.

M. Yvrand, demeurant à Lyon, Grand-Côte, 98, a acquis le fonds de boucherie de M. Violet, rue de l'annonciade, 17.

M. Souche a acquis de Mme veuve Blanchon, un fonds d'épicerie situé avenue de Noailles, 67.

M. André a acquis de M. Collangeat un comptoir situé rue St-Joseph, 18. Réclamer à la Concurrence, quai Claude-Berni, rd.

M. Farjat, petite rue des Feuillants, 3, a acquis de M. Sarrazin un fonds de marchand de charbons situé petite rue des Feuillants, 3.

M. Buisson, demeurant rue de l'Arbre-Sec, 12, a acquis des époux Parrot un fonds de pâtisserie situé rue des Farges, 22. Réclamer à M. Giraud, place Bellecour, 8.

THÉÂTRES ET SPECTACLES

Grand-Théâtre.

Chaque soir, à 8 heures, la merveilleuse inépuisable qui a nom *Peau d'Âne*, l'écrue en 5 actes et 20 tableaux, fait salle comble et soulève la curiosité de tous les fils d'Ève, grands et petits enfants.

Rien de plus attrayant que les riches décorations, les transformations, les ballets éclairés par la lumière électrique, qui se succèdent dans cette pièce. Malgré toutes les difficultés de mise en scène, ce spectacle est terminé à minuit moins un quart.

Théâtre des Célestins.

Le *Jour et la Nuit*! opéra comique en 3 actes, de Lecocq, nous arrive, précédé d'une excellente réputation, réputation justifiée du reste, et que le public a pu apprécier.

L'intrigue fort légère, comme toutes les créations de ce genre, de date récente, roule sur des quiproquos et une substitution de personnes.

La musique diffère essentiellement de toutes les autres œuvres du maestro. Plusieurs morceaux sont écrits dans un style ravissant, marqué au coin d'une originalité distinctive.

Citons au premier acte la romance *Si c'est cela ce qu'on appelle aimer*, chanté avec goût par M. Jourdan. Au second acte, le trio de l'invocation à saint Michel, la chanson militaire du fourmient, et enfin le duo de la *Favette*, très gracieusement dit par Mme Paola Marié et Mme Delvalle, spécialement engagée pour cette pièce. En somme, interprétation excellente.

Décors, mise en scène, costumes ne laissant rien à désirer.

En présence du succès de cet ouvrage, succès constaté par la presse, la direction a décidé de ne pas interrompre les premières représentations. Le *Jour et la Nuit* sera donc donné samedi pour la quatrième fois ainsi que dimanche soir.

La matinée de dimanche 23 janvier, qui aura lieu à 1 h. 1/2, se composera de la première représentation (réprise) de *Les Lionnes pauvres*, comédie en 5 actes de M. Emile Augier, et du *Bibelot*, comédie en un acte, de M. d'Hervilly.

FOIRES ET MARCHÉS

Département du Rhône. — 28. Bron. — 29. Givors. — Haute-Rivoire. — 2. Savigny. — 3. Conzieux. St-Diérier-sur-R., St-Julien-sur-B. Vernaison, Julié, St-Fergeux.

Département de l'Ain. — 1. Chirens. — 2. St-Just-Ch. — 3. Crémieu, Grand-Lemps, Granieu.

Département de Saône-et-Loire. — 28. Autun, St-Marcelin. — St-Vallier. — 1. Tramesayes. — 2. Saint-Romain-des-Îles, Lugny, Etang. — 3. Marigny.

Département de la Loire. — 29. Violy. — 31. St-Germain-l'Esp. — 2. Pelussin. — 3. St-Sauveur, Chazelles-sur-Lyon, Pouilly-les-F., St-Marcelin, St-André-d'Apchon.

Département de la Drôme. — 2. Saillans. — 3. Etoile, Dieu-le-Fit.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 22 janvier 1883

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows: Porcs, Moutons.

Mardi 23 janvier 1883

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Jeudi 25 janvier 1883

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Vendredi 26 janvier 1883

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

RENOVI : Bœufs et vaches, 10. Veaux, 0. Moutons, 130.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES MARCHÉS AUX BESTIAUX de la semaine

PORCS

Marché du lundi 22 janvier. Nous écrivions, il y a huit jours: « Il ne faut pas s'attendre à ce que la charcuterie lyonnaise s'approvisionne largement et, par conséquent, n'attendons guère une hausse sur les porcs. »

Ce que nous avions prévu est arrivé. Nous établissons nos calculs sur la baisse des lards, qui se continue. Comment, les lards fléchissant, les cours de la marchandise se relèveraient-ils ou simplement se maintiendraient-ils? Faut-il s'étonner que la vente ait été difficile? Il y a eu renvoi de 320 têtes contre un de 80 lundi passé. Ajoutons cependant que le nombre était cette fois un peu supérieur à celui de la dernière semaine et que les belles qualités de choix sont restées fort recherchées.

Jeudi, 25 janvier. Les prix et les tendances sont restés les mêmes; mais le petit nombre des porcs amenés a donné plus d'entrain aux transactions.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, VENDUS, PRIX. Rows: Charollais, Bourgogne, Bressans, Bourbonnais, Morvan, Divers.

BŒUFS

Mardi, 23 janvier. — Le marché assez bien fourni; transactions faciles. Il est difficile de signaler les variations de détail qui ont légèrement différencié les cours d'aujourd'hui d'avec les cours antérieurs: on peut dire que les prix sont restés généralement les mêmes, et on aurait tort de compter sur des écarts un peu marqués, — car nous sommes obligés de recourir à l'étranger pour pourvoir à nos besoins, la marchandise restant rare dans nos campagnes. Il faut donc momentanément renoncer à la hausse.

Vendredi, 26 janvier. — Malgré le petit nombre de bœufs amenés (295), les prix, loin de fléchir, se sont largement et fermement tenus pour toutes les qualités: ce qui nous confirme dans nos dires et nos prévisions.

Marché du mardi 23 janvier.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, VENDUS, PRIX. Rows: Charollais, Bressans, Bourbonnais, Dauphiné, Comtois, Italie, Divers.

Marché du vendredi 26 janvier.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, VENDUS, PRIX. Rows: Charollais, Bressans, Bourbonnais, Auvergne, Comtois, Italie, Divers.

MOUTONS

Mardi 23 janvier. — Il a été présenté 1,570 moutons, contre 2,067 il y a huit jours, et retiré 320 contre 375. Ils ont été en grande partie de l'Italie. Le Dauphiné nous en avait aussi envoyé quelques wagons. Les cours sont restés stables — de 150 à 195 fr.

Jeudi 25 janvier. — Nous avons eu un marché bien approvisionné et, malgré cela, les prix se sont bien tenus. Ils sont même, en moyenne, restés au-dessus de ceux du dernier jeudi — ce qui n'empêche pas qu'il y a eu quelques centimes de baisse sur les toutes premières qualités. Aussi les approvisionneurs du dehors se sont-ils hâtés de faire quelques expéditions à leurs commettants. C'est même leur intervention qui rendra toute baisse impossible pour le moment.

Vendredi 26 janvier. — Le renvoi de la veille et quelques arrivages avaient formé les 933 têtes présentes au marché. Peu de renvoi (130 moutons) et prix soutenus facilement aux mêmes cours qu'hier.

Marché du jeudi 25 janvier.

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, VENDUS, PRIX. Rows: Charollais, Auvergne, Dauphiné, Italie, Divers.

VEAUX

Vendredi 26 janvier. — Vers la fin du marché, il s'est produit une baisse assez sensible sur les veaux de 3e et 4e qualités. Les belles premières avaient été enlevées dès le début avec beaucoup de faveur. Ce brusque mouvement de recul explique les écarts considérables des prix extrêmes.

SUIFS

Cours de LYON, 25 janvier. Suifs en branche secs, 80 à 82 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,70 à 1,90 lek.

SALAISONS ET SAINDOUX

Table with columns: Lard en bande, Lard nouveau, poitrine, Saïndoux nu, fondus, 1er qual., Graisse dambard, Panne salée, Jambon fraîche, Jambon blanc de Lyon, Saucisson de Lyon fin.

DROGUERIES (en fabrique)

Lyon, 19 janvier. Acide sulfurique, 58° en bonbonnes de 3 fr. 10. » dissolution, 14. » muriatique blanc, 7. » blanc, 40. Chlorure de chaux, en barrique de 500 kil. 18. Sel de soude 30, 16. » 82, 24. Alun ordinaire, 20. Cristaux de soude, en sacs de 100 kil. 40. Chlorate de potasse, en caisse de 100 kil. 135.

FRUITS ET LÉGUMES

Avis de la Maison A. MICHA, commissionnaire, successeur de M. J. BURDIN, rue Claude, 17. Cours du 26 janvier 1883. Pois mangés d'Afrique, 100 k. 100 à 120. Pois petitot d'Afrique, 80 à 100.

Table with columns: P. de terre rattes nouvelles, Pommes Canada, Savoie, Calvilles belles, roses de l'Ardeche, ordinaires, vigoureux, des Alpes, Salades du Midi, la douzaine, Choux-fleurs du Midi, la douz., Artichauts d'Afrique, la douz., d'Hyères, Marrons de Vessaux, Noix sèches ordinaires, Mandarines Blidah, c.50 fr. 1er ch., caisse de 100, ord., caisse de 200, ch., Oranges d'Hyères, le cent.

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Lyon, 24 janvier 1883. Blés. — On paraissait plus rassuré aujour-d'hui, les craintes que faisaient naître les pluies continuelles qui compromettaient les semailles faites, semblent écartées, pour le moment du moins grâce à la période d'hiver dans laquelle nous venons d'entrer.

Les affaires toutefois restent à l'état presque nul. Voici nos cours: Blé du Dauphiné, 1er choix, 24 50 à 24 75. Blé du Dauphiné, ord., 24 25 à 24 50. Blé de Bresse, 1er choix, 24 25 à 24 50. Blé de Bresse ordinaires, 24 25 à 24 50. Blé du Bourbonnais, 25 à 24 75. Blé de Bourgogne, 24 à 25.

Les 100 kil., gare de Lyon ou environ.

Farines de commerce.

Nous cotons: Marques supérieures, 48 75 à 50 25. Farines de commerce première, 45 25 à 46 50. Farines — rondes, 40 25 à 41 75. Le sac de 125 kil. disponible suivant marque, toiles comprises, 30 fr. sans esc., gare de Lyon.

Farines de consommation.

Farines de boulangerie, 1er, 48 75 à 51 25. Farines rondes supérieures, 44 25 à 45 50. Farines rondes ordinaires, 42 75 à 43 75. Farines rondes barytelées, 38 25 à 39 50. Le sac de 125 kil., disponible suivant marque, toiles comprises, rendu au domicile de l'acheteur.

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Jeudi 25 janvier 1883

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, PRIX les 100 kil. Rows: Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, v.

Vente mauvaise.

Villefranche (Rhône), 22 janvier

Bœufs ou vaches amenés 220, vendus de 155 à 165. Veaux, 45, vendus de 110 à 116.

GRAINS & FARINES

Paris, 25 janvier. FARINES DE CONSOMMATION. — La meunerie a peu vendu dans tournée en boulangerie: les prix restent sans changement avec un peu plus d'offres qu'il y a huit jours.

Le sac de 150 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

FARINES NEUF-MARQUES. — New-York arrive sans variation sur le blé roux d'hiver à livrer courant du mois, en baisse de 1 cent. par bushel sur février et de 3/4 cent. sur mars prochain.

Les farines de commerce sont assez bien tenues sur le rapproché, mais plus faibles sur le livrable.

On cote à 12 h. 1/4: Livrable janvier, 57 25. — février, 57 25. — mars-avril, 57 25. — 4 mois de mars, 57 50. — 4 mois de mai, 58 50.

Circulation: 15,300 s., contre 14,500 hier. La tendance est ferme après la cote, et les prix se relèvent de 25 cent. sur tous les termes de livraisons, excepté pourtant sur les 4 mois de mai qui restent aussi peu demandés qu'offerts à 58 50.

Nous cotons à 2 heures: Livrable janvier, 57 50. — février, 57 50. — mars-avril, 57 50. — 4 mois de mars, 57 50. — 4 mois de mai, 58 50.

Les prix sont sans variation dans l'après-midi. Nous cotons à 5 heures: Livrable janvier, 57 50. — février, 57 50. — mars-avril, 57 50. — 4 mois de mars, 57 50. — 4 mois de mai, 58 50.

BLÉ. — Prix faiblement tenus, avec peu d'acheteurs. On cote les 100 kil. nets, compt., poids naturel, 77/75 à l'hect.

Livrable Dispon., 26 à 27. — janv.-février, 26 25 à 27 75. — mars-avril, 26 25 à 27 75. — 4 mois de mars, 26 25 à 27 75. — 4 mois de mai, 27 à 28 75.

La demande est peu meilleure après la cote, et la clôture indique plus de fermeté. Nous cotons à 2 heures: Livrable janvier, 26. — février, 26 25. — mars-avril, 26 25. — 4 mois de mars, 26 25. — 4 mois de mai, 26 75.

Seigles. Livr. janvier, 16 25 à 16 50. — février, 16 50 à 16 75. — mars-avril, 16 50 à 16 75. — 4 de mars, 17 à 16 75. — 4 de mai, 17 50 à 16 50.

Seigle, sans changement mais mieux tenu. Poids naturel 72/70 kil. à l'hect., 100 kil. nets compt. — Avoine, sans variation. Poids naturel, 45/47 kil. à l'hect., 100 kil. nets compt.

Marseille (B.-du-Rh.), 25 janv., matin. Blés: Prix soutenus. Vente de la journée, 27,400 quintx. disponibles. Importations, 22,087 quintaux.

Alger, 18 janvier. Blé tendre indigène de Colon, 27 fr. les 100 kil.; du Chéiff, 27 50; de Dellys, 24 à 24 50; blé dur indigène clair, 26 à 25 50; marchand, 23 à 25 fr.; du Chéiff, 25 à 25 50; exotique Tangarog, 24 fr.; orge indigène, 16 50; avoine indigène, 16 fr.; mais exotique, 20 fr.; fèves grosses, 22 fr.; petites, 18 fr.; alpiste, 25 à 29 fr.; farine tunisienne, 38 à 39 fr.; minot tendre, 33 50 à 36 fr.; dur, 34 fr.; co, 15 à 18 fr.

Oran (Algérie), 19 janvier. Rien à signaler, que l'arrivée d'un navire d'orges de Salonique. Les cours restent les mêmes. Blé tendre, 28 fr.; blé dur, 27 50, suivant marques, sans demande active, farine blé dur Guelma, 39 fr.; de Marseille, 34 à 36 fr., suivant marques, semoules de Marseille SS, 45 fr., OS, 43 fr., gros-san, 34 fr., semoulettes, 32 fr. Les orges du pays valent 17 50 à 18 fr.

Exotiques, de 15 50 à 17 25, suivant qualité et provenances.

Bordeaux, 21 janvier. Blés. — Nous avons eu, dès les premiers marchés de la semaine, quelques ventes à enregistrer sur les 4 de mars, en roux d'hiver n° 2 d'Amérique, à fr. 21 50, prix à bord. Ce prix, par la suite, s'est élevé proportionnellement à la hausse qui s'est faite à New-York; les acheteurs ont alors cessé leurs achats, et le marché est retombé dans le calme plat. Le disponible, quoique moins sujet à ces variations a, lui aussi, haussé un peu, et on le tient aujourd'hui à fr. 21 60 et même fr. 21 50, tandis que lundi on pouvait l'obtenir à fr. 21 50. A ce dernier prix, il y aurait aujourd'hui de nombreux acheteurs; mais les vendeurs refusent de céder. En somme, semaine de hausse, mais d'affaires restreintes.

Farines. — Les minots sont peu actifs et les fabricants n'offrent guère qu'à des prix qui ils savent ne pas être acceptés. La plupart font preuve d'extrême prudence, ne vendant que s'ils sont couverts en blés, tant ils craignent la hausse. Les prix demandés pour Nérac sont de fr. 19 25 les 50 kilog. et 25 centimes en moins pour les Aegé.

Avoines. — Les avoines du Poitou sont stationnaires avec des affaires assez nombreuses. On cote fr. 19 25 les 100 kil. en garb. Les autres provenances sont payées: Prince-Edouard, fr., 17 50; Amérique, fr., 16 50.

Chambéry (Savoie), 20 janv. Blé, 25 25 à 26 25 26,75. — Farine, 35 25 à 36 25 les 100 kil.

Dijon (Côte-d'Or), 20 janvier. Blé, 21 80 à 23 50 les 100 kil. Avoine, 15 75 à 16 75. Seigle, 15 à 15 25. Farines, 43 75 à 45 fr. les 125 kil.

Grenoble (Isère), 20 janvier. Blé, 24 50 à 26. Seigle, 17 50 à 18. Avoine, 14 50 à 15. Farine 1er, 42 50 à 43. — ronde, 40 à 41. Pain, 30 à 40 c. le kil. — Son, 11 à 12 fr. 100 kil. — Foin, 7 50 à 8 fr. — Paille, 4 50 à 5 fr. — Mais de pays, 16 à 17 fr. l'hect. — Sarrazin, 11 à 12 fr.

Nos marchés ont toujours la même physionomie, les blés de pays sur échantillons se vendent avec calme. Avoine et menus grains sans variation.

Grand-Lemps, 23 janvier. Avoine, 16 50 à 18. Seigle, 14 25 à 15 25. Farines premières, 45 25 à 46 25. Farines rondes, 41 75 à 43. Foin, 6 à 7. Le temps paraît devoir rester au beau, ce qui est très favorable aux ensemencements faits.

Gannat (Allier), 22 janvier. Blé, 15 10 à 15 25. Orge, 9 50 à 11 25. Avoine, 7 20 à 7 70. Farines 1res, 46 à 48 fr. les 125 kil. — Son, 12 à 13 fr. les 100 kil. — Pommes de terre, 4 à 5 50. — Foin, 7,50 les 100 kil. — Paille, 3 fr. les 100 kil.

Orléans (Loiret), 20 janvier. Blé, 21 k. 25 à 30. Seigle, 10 à 15 25 à 15 50. Orge, 13 à 15 à 15 50. Avoine, 7 6 à 7 70. Farine, 48 à 64 fr. les 150 kil. — Son, 13 à 14 francs les 100 kil. — Sarrazin, 14 à 15 fr. — Pain, 1 15 à 1 20 les 4 kil. — Pommes de terre, 8 à 10 francs les 100 kil. — Foin, 5 à 6 fr. les 50 kil. — Paille, 5 à 6 fr. les 100 kil. — Sainfoin, 13 à 15 francs les 54 kil. — Trèfle violet, 120 à 170 fr. les 104 kil.

Approvisionnement ordinaire: même cours.

Saint-Etienne (Loire), 23 janvier. Farines 1er, 47 50 à 51 25. — rondes supérieures, 43 75 à 46 50. — ordinaires, 41 75 à 44. — seigle, 31 75 à 33. la balle de 125 kil.

Ces prix indiquent combien les affaires sont restreintes, car nous ne notons pas de changement sur les cours de la dernière huitaine.

Vienne (Isère), 20 janvier. Farine, de 41 50 à 42 50, et même 42 75, avec peu d'affaires, quoique beaucoup de marchandises soient présentées. Blé, 21 25 à 24 50. — Avoine, 17 75 à 17 25. Température favorable.

Villefranche (Rhône), 21 janvier. Farines 1er, 47 à 50 25. — Farines rondes, 41 75 à 44 75. — Blé, 22 75 à 24 50. — Seigle, 14 50 et 15. — Avoine, 16 50 à 18. Temps favorable aux ensemencements.

Valence (Drôme), 22 janvier. Blé, 24 50 à 25. Seigle, 16 50 à 17. Orge, 17. Avoine, 17 50. Farine, 42 50 à 43. Peu de monde; cependant le commerce et la culture ont offert passablement; mais la meunerie a peu opéré, vu le placement difficile des farines.

Lille (Nord), 24 janvier. Nous avons eu, à notre balle de ce jour, 400 hectolitres de blé dont la vente s'est faite couramment en hausse de 30 c. d'après la mercuriale.

A la bourse commerciale, les affaires ont été calmes. Le blé disponible est tenu à 26 50, wagon à Dunkerque; mais il n'y a pas d'acheteurs à ce prix. Les cours d'Amérique représentent cependant une plus-value de 50 c. au quintal.

Voici nos cours: Blé blanc, l'hect. 19 à 19 50. Blé roux, 18 à 21. Farines, 100 k. 36 à 37. Mais Odessa, 21. Mais Plata, 20. Orge à nourrir, 15 à 15 60. — à brasser, 16 à 17 50. Avoine exotique, 16 à 16 50. — indigène, 17 à 18 50.

Narbonne (Saône-et-Loire), 20 janvier. Blé, 24 à 25. Méteil, 20 à 21. Seigle, 15 à 16. Orge, 19 à 20. Avoine, 18 à 19. Farine 1re, 43 à 44 fr.; ronde, 40 à 41 fr., les 125 kil., avec toile. — Pain dit de ménage, 34 c. L'approvisionnement de notre marché était faible; la vente s'est faite aux cours précédents.

ALCOOLS — VINS

Paris, jeudi 25 janv. — Cours commerciaux. ALCOOLS. — La tendance est un peu plus ferme. Le courant du mois se traite 50 75, et le livrable en février à 51 25. Mars et avril se traitent à 52 fr., puis 51 75, et les 4 mois de mai, demandés à 53 25, sont tenus à 53 50. Le stock s'est accru de 450 pipes. Cote établie à 12 h. 3/4 l'hectol. à 90° nu.

Livrable janvier, 50 75. — février, 51 25. — mars-avril, 51 75. — 4 mois de mai, 53 25 53 50. Le marché reste ferme après la cote; on fait du courant du mois à 51 fr.; du février à 51 25, et du mars et avril à 53 fr.

Circuit: Pipes, 475, contre 925 hier. Stock: Pipes, 17,825, contre 12,900 en 1881. Bordeaux, 21 janvier. Les vins qui restent encore au vignoble sont momentanément délaissés par le commerce. Le calme s'est accentué cette semaine, et les achats ont été peu nombreux.

Voici les rares affaires dont nous avons eu connaissance: 1881. — Château Meyney, St-Etienne, 1,800 fr. Moulins, 1,600 à 1,700 fr. 1882. — Château Syran, 750 fr. — Château La France, palus de Fronsac, 700 fr. — Brandenburg, palus d'Ambe, 600 à 625 fr.

La récolte de 1882 du Château Poujeaux a été vendue, 1,050 le tonneau. On nous signale la vente de 1877. — Elliot, à Maynac-Camblanes, 1,000 fr.

Lille (Nord), 24 janvier. ALCOOLS. — Pin disponible à 43 fr. 50 l'hect. Les 3/6 extra fins et surfin font prime de 5 à 10 fr. l'hectolitre.

Bordeaux, 24 janvier. Eau de vie de Charentes. — A la dernière foire de Cognac, beaucoup d'échantillons de vieilles eau de vie de quatre à quinze ans ont été présentés, mais peu de ventes ont été faites sauf pour quelques eaux de vie de 1874, 1875, 1877 et 1878.

Les cours officiels sont difficiles à établir car les 1877 ont été payés 260 fr. l'hect. et les nouvelles 18-2, 220 fr.

Eau de vie de l'Armagnac. — Il n'a été traité que

**HUILES — PÊCHES**

**Paris**, jeudi 25 janvier. — Cours commerciaux. **COLZA**. — Le marché débute de la ferme, mais avec peu d'activité dans les transactions. Le courant du mois se traite à 85.50 et 85.75, et le livrable en février à 86.75. Mars et avril se payent 87.75, et les 4 mois de mars 87.50. Les mois de mai se traitent à 84.25, et les 4 derniers mois sont cotés sans affaires de 77.25 à 77.75. Cote établie à 12 heures 1/2 :

Disponible	85 50 à 85 75
Livrable janvier	85 50 85 75
— février	86 75
— mars-avril	87 75
— 4 mois de mars	87 50
— 4 mois de mai	84 25
— 4 derniers	77 25 77 75

Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 1 0/0. Les affaires sont très calmes après la cote et le prix de clôture ne présentant que fort peu de changement.

**COLZA ÉPURÉE**. — Suivant marques et suivant logement, les 100 kil. 90.50 à 93.50.

**LIN**. — Affaires nulles. Cours nominaux.

Disponible	58 25 à 58 75
Livrable janvier	58 25 58 75
— février	58
— mars-avril	53 50
— 4 mois de mars	59
— 4 mois de mai	59 25 59 75
— 4 derniers mois	59

Les 100 kil. net, fût compris, escompte 2 %.

**PÉTROLE**. — Mêmes prix.

Disponible	52
Essence de 700 à 710, disp.	53
On cote au détail à l'hectol.	
Pétrole raffiné, disponible	42
— livrable	43

Marque Luciline prise à Paris ou Rouen : Disponible 44, Livrable 45, Essence lavée disponible 41.

**Nice** (Alpes-Maritimes), 20 janvier.

**HUILES D'OLIVE**. — Nous avons encore à enregistrer pour cette semaine le même calme dans les affaires que nous signalions, dans notre dernière revue, à laquelle nous ne pouvons que nous reporter. Aucun changement ne s'est reproduit sur le caractère de notre marché. Toujours peu de mouvement dans les expéditions et de là des transactions difficiles et peu animées. Huile d'olive, ext., les 100 kil., de 200 à 215 fr.; surline, 470 à 490 fr.; fine, 130 à 145 fr.; mang. bonne, 410 à 415 fr.; comm. nouvelle, 74 à 120 fr.; 80 fr.; Bari AA, 150 à 160 fr.; Bari I, 130 à 140 fr.; divers nouvelles, 400 à 450 fr.

**Rouen** (Seine-Inférieure), 24 janvier.

Huile de colza disp. et courant	85 75
— février	87
— mars-avril	85 75
Huile de lin	58 75 59
— de sésames	68 25
Tourteaux de colza indigène	16
— de sésames	15 25
— de lin	19 50

**Caen** (Calvados), 24 janvier. Huile disponible et cour. 100 k. 83. Graine de colza. l'hect. 26 50. Tourteaux de colza disponible et courant, 165 fr. les 1.000 kil.

**Lille** (Nord), 24 janvier.

Huile de colza	77 50
— lin de pays	50 25
— lin étranger	54 50
— colza épurée	83 50

**RÉSINE — ESSENCE**

**Bordeaux** (Gironde), 24 janvier. Essence térébenthine. — Cours du marché, 93 fr. On a vendu 58 pièces à ce prix. On ferait pour l'expédition 96 fr. à 97 fr. les 100 kil. La tendance de hausse existe toujours, et malgré de forts apports les cours se relèvent vivement aussitôt que la consommation, nulle en ce moment, recommencera à acheter.

**SAVONS**

**SAVONS**, de Marseille, garantie sans mélange. Blanc à l'huile d'olive. 70. Bleu pâle et vil, coupe ferme. 50. Marq. spéciale. 50. Coupe ferme. 46. Coupe moyenne ferme. 45. Coupe moyenne. 44. Recuit pour l'exportation. 45. Suivant qualité et fabrication les 100 k., emballage et droits en sus.

**Unicolores**. Blanc, corps gras divers. 50. Oléine pour teinture. 40. Savons à froid. dits mi-cuils, à bas titre.

**Mélanges**. Bleu pâle et vil mélangé au talc : Coupe ferme. 42. Moyenne. 40. Recuit pour l'exportation. 1<sup>re</sup> qualité. 40. 2<sup>me</sup> qualité. 38. Les 100 k., en fabrique.

**FRUITS SECS**

**Marseille** (Bouches-du-Rhône), 24 janvier. **FIGUES** Cozenza façon, corb. de 25 k. 33. Rosa. 38. Vraies Cozenza. 45. Marq. spéciales. 52. de Smyrne, c/d de 1 à 5 k. t. 10 %. 40. de May, c/d de 10 k., t. 12 %. 45. de Bougie, valises de 25 à 30 k. 32. Delys, valises de 25 à 30 k. 30. Espagne, à distillerie. 18. **PRUNEAUX** Fleuris, à dist. 70 à 80 k. 165. **RAISINS SECS À BOISSONS**

Raisins secs à boissons. — Les raisins sont calmes. Les sortes de Corinthe faibles. On détaille un lot de qualité courante jusqu'à 49.25. La bonne marchandise reste offerte sans trop d'acquéreurs aux environs de 50 fr. On a pris : 850 s. Thyra noirs, à 38 fr.; 450 s. Samos muscat, à 34 fr.

**SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS**

**Le Havre** (Seine-Inférieure), 25 janvier. **Saindoux**. — Calme; prix lourds. **New-York** (Etats-Unis), 24 janv. 23 janv. Saindoux Wilcox disponible. 11 1/8 11 1/4. Liv. février. 11 3/16 11 1/4. Lard. nominal. Saindoux Fairbanks. 11 3/8 11 3/8. **Chicago** (Etats-Unis), 23 janvier.

**Saindoux**. — Marché soutenu. Steam lard sur février à doll. 10 77 1/2; sur mars à doll. 10 92 1/2; sur avril à doll. 11 05; sur mai à doll. 11 45; sur juin à doll. 11 17 1/2; sur juillet à doll. 11 20. **Salaisons**. — Soutenues. Lard salé sec short ribs sur février à doll. 8 93; sur mars à doll. 9 10; sur avril à doll. 9 22 1/2; sur mai à doll. 9 35; sur juin à doll. 9 45; sur juillet à doll. 9 50. Mess pork en barils sur février à doll. 17 45; sur mars à doll. 17 67 1/2; sur avril à doll. 18 07 1/2; sur mai à doll. 18 05; sur juin à doll. 18 07 1/2. Recettes au marché de ce jour, 9,000 porcs.

**Paris**, 25 janvier. **SARDINES À L'HUILE**. — Le poisson de saison, sardines ou sprats, a complètement disparu des côtes de Bretagne; le 13 courant, on a pêché quelques sprats de 50/60 sur 1/4 que quelques fabricants se sont encore laissés tenter de mettre en boîtes, malgré les prix quelque peu rémunérateurs auxquels on les offre de fr. 25 usages la caisse de 100 1/4.

Si les sprats et les sardines de qualité basse sont délaissés, il n'en est pas de même de la belle et bonne marchandise, qui est recherchée, surtout les quarts bas 8 1/2 de fr. 50 à 54 7/10 49 6/8 46 usages; et si la demande devient active, nous devrions voir des prix élevés, le stock étant très faible. La pêche d'Algérie a été assez bonne cette semaine, mais le mauvais temps l'a interrompue et le poisson paraît bien avoir disparu pour quelque temps; les Allaches sont offertes à fr. 42/43 usages. Le Portugal et l'Espagne sont à peu près sans

pêche et sans stock. La sardine à fr. 45 et celle d'Espagne à 37/40, est bien défectueuse. C'est à peine mangeable.

Conserves de poissons : Homards, la boîte, hors barrière. 95. Sardines boîte, hors barrière (1/4). 1 15. La demi-boîte, hors barrière (basses). 2 70. Le quart de boîte, hors barrière (basses). 1 10. La boîte triple, 170 à 200 poissons. 9.

**DIVERS**

**RIZ ET LÉGUMES**. — Nous avons à signaler un peu de calme sur les haricots; par suite de grands besoins pour la culture, les graines de très ont subi une hausse très prononcée; les derniers prix sont de fr. 175 à 180, coût, fret, assurance, Marseille, suivant qualité; nous croyons que la hausse n'a pas dit son dernier mot, et que bientôt nous serons à des prix supérieurs.

Nous cotons : les 100 kil.

Riz de Bologne	F. 50	à	en sacs.
Riz glacé A.	37	—	—
Riz écnme (8 étoiles)	29	—	—
Rizon (6 étoiles)	36	—	—
Riz Rangon extra.	29 50	—	—
— ne 1.	29	—	—
— brisé.	25	—	—

**St-Laurent-de-Chamousset**, 22 janvier. **Beurre**, le kil. 2 30 à 2 40. Œufs, la douzaine. 85 à 90. Gros fromages, le kil. 60 à 65. Petits rougetets, le kil. 1 10 à 1 20.

**ON DEMANDE** un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée. S'adresser à l'Office de Publicité Lyonnaise, rue Centrale, 32.

Le Gérant : ANTONIN DEBITON.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

**VENTE VOLONTAIRE**

Aux Enchères publiques

DE

**CUIRS VERTS**

A la requête de M. N. LEHMANN, gérant de la Société des Bouchers de Lyon, 35, Rue de la Pyramide (passage Mas), à Vaise,

D'environ 2,000 Cuir et 4,000 Veaux

A l'Hôtel des Ventes, rue de l'Hôpital, 6, au 1<sup>er</sup>

LE SAMEDI 3 FÉVRIER 1883, A 2 HEURES PRÉCISES

Par le ministère de M<sup>e</sup> THEVENET, commissaire-priseur à Lyon

**CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE**

1<sup>o</sup> Cette vente comprend les marchandises à livrer du 6 février au 5 mars inclusivement; 2<sup>o</sup> Les marchandises seront vendues au comptant, sans escompte, au plus offrant et dernier enchérisseur, et seront payées espèces, contre livraison; 3<sup>o</sup> Les enchères ne pourront être moindres de 25 cent. par 50 kilogram.; 4<sup>o</sup> Les marchandises seront livrables dans les abattoirs de Perrache et de Vaise; les livraisons se feront tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés; 5<sup>o</sup> Cette vente comprenant la totalité des réceptions, les acquéreurs des deux derniers lots de chaque catégorie de cuirs ou de veaux auront à prendre livraison du solde, qu'il soit supérieur ou inférieur à la quantité vendue; 6<sup>o</sup> L'adjudicataire payera entre les mains de M. LEHMANN le montant de son adjudication, et, en sus, les droits d'enregistrement et de courtage qui sont de 65 cent. par 100 francs; 7<sup>o</sup> Faute par l'adjudicataire de prendre livraison dans les délais fixés, la marchandise sera revendue à sa folle-enchère, à ses risques et périls, trois jours après la sommation qui lui aura été faite de recevoir, et sans qu'il soit besoin de jugement; 8<sup>o</sup> Tous les acquéreurs restent dans le droit commun d'acheteur, de vérifier par eux-mêmes, ou de faire vérifier par le mandataire qu'ils désigneront, les marchandises offertes en livraison; 9<sup>o</sup> L'acheteur paiera, à titre de pourboire des garçons bouchers, 30 cent. par cuir dépoillé sans défaut, et 20 cent. par veau dépoillé sans défaut; le salage des bœufs lourds 0 fr. 65 par cuir, des bœufs moyens et légers et vaches lourdes, 50 c. par cuir, des vaches légères, 40 cent., des veaux, 10 cent. — Ficelage, 7 cent. par cuir et 3 cent. par veau. — Transport à domicile ou en gare, les bœufs lourds, 20 cent. par cuir, les bœufs moyens et légers et les vaches lourdes 15 cent., les vaches légères 10 cent., et les veaux 5 centimes. Cette vente a lieu en vertu de deux jugements rendus par le Tribunal de Commerce de Lyon, les 3 et 24 mars 1882, enregistrés.

**BONNES OCCASIONS A CÉDER**

Un comptoir bien situé, prix : 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf. Un fonds de liquors, gros et demi-gros, ancien; prix : 8,000 fr. Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

**BOULANGERIE A VENDRE**

Bien achalandée, Clients sérieux Au centre de Lyon PRIX : 2,000 FRANCS S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

**BALAND AINÉ**

TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

**LYON - VAISE**

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc. ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

**FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES**

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces INSTRUMENTS ET OUTILS POUR 'AGRICULTURE

Agence d'Affichage et de Publicité

**J. MALIGNON**

Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.

**IMPRESSIONS EN TOUS GENRES**

LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

**RIVOIRE**

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon Près le marché aux bestiaux

**LYON-VAISE**

**Vente de Fonds de Commerce**

**GRAND BUREAU DE PLACEMENT**

DES DEUX SEXES

KLEIN et C<sup>e</sup>, rue Dubois, 27

près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.

Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.

A VENDRE 30 FONDS DIVERS dans tous les prix.

**CASINO DE VAISE**

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN

Pont d'Ecully (Station des tramways)

DIMANCHE 28 JANVIER

**SOIRÉE EXTRAORDINAIRE**

et complètement variée

DEBUTS DE

Miss ELISA, dit l'herculéenne aérienne

surprenante dans son travail tout à fait nouveau.

M. FOGARD et son fils, acrobates et gymnasiarques, nouveau travail.

M. Claude GAUTHIER, le baryton apprécié du public lyonnais. Succès! succès!

M. ELVIANO, comique excentrique des grands concerts de Paris

M<sup>me</sup> CAILLOT, romancière.

M<sup>me</sup> ALIX-ROCARD, comique tyrolienne. Grand succès.

Opérettes, duos, romances, scènes à transformations, pantomimes, etc.

Bureau à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 h.

MÊME PROPRIÉTÉ

Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle de danse, Salle de réception, Salons de sociétés, Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

**LE CRÉDIT VIAGER**

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Sous le Contrôle du Gouvernement

FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854

CAPITAUX DE GARANTIE: 32 MILLIONS

Opérations réalisées: 242 Millions.

Capitaux payés aux assurés et aux rentiers. 42 Millions.

Rentes viagères

aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.

Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans

Moyennant une prime unique de 1,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.

ASSURANCES EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 92, rue de Richelieu.

A Lyon : MM. BRANCIARD, 6, rue de la République; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

**LE SAVON PHÉNIQUE**

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les angueures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.

Boite : Place des Terreaux, 2).

**Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie**

**BUREAU DE PLACEMENT**

Des Garçons Bouchers et Charcutiers

**J.-M. MICHON**

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

A VENDRE, banlieue de Lyon, un bon fonds de Charcuterie et Café-Restaurant. Location, 400 fr. Bail à volonté. Tonnes et jardin. Travail assuré. Prix : 3,000 fr.

Fonds de Boucherie, centre. Location, 800 fr. Bail, 8 ans. Affaires, 2 bœufs 1/2, 12 moutons, 5 veaux. Prix, 9,000 fr. Bonne position.

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

On demande des Garçons charcutiers ainsi que des apprentis bouchers et charcutiers

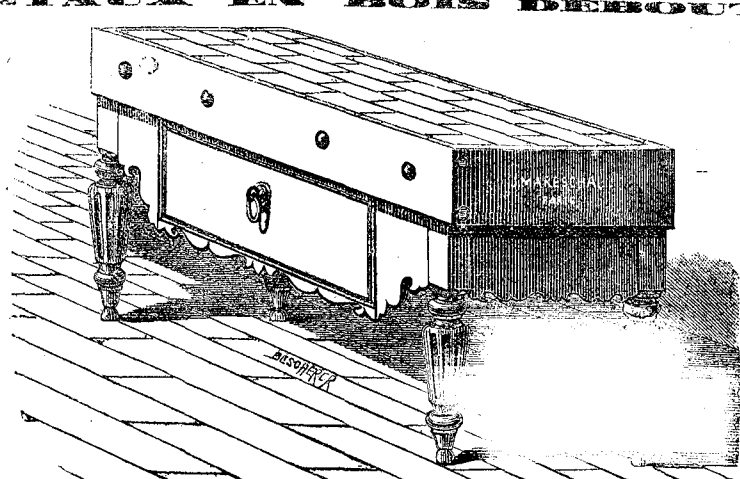
Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

**JULES MARESCHAL, A PARIS**

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

**INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS**

ÉTAUX EN BOIS DEBOUT



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueurs, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture

Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.

En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre.

En 25 — — — — — 52 fr. —

En 30 — — — — — (double face) et 60 cent. de large 7 fr. —

En 50 — — — — — 125 fr. —

Grilles et fermatures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc.

On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre des mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C<sup>e</sup> 70, COURS LAFAYETTE.

**LYON AU ROSBIF LYON**

GRANDS

**ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON**

C. GAILLETON

7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache

42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

QUAI de la PÊCHERIE, 1, près la gare Saint-Paul (Terreaux)

**SALONS DE FAMILLE**

NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris

ADMINISTRATION : Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT de VINS : Vente en gros, rue Cavenne, 14

**ASTHME & CATARRHE**  
Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte  
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉURALGIES  
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, 12, rue de Valenciennes, 12. — Réservez la signature sur chaque Cigarette.